



# OPEN DE FRANCE

## 27<sup>ème</sup> édition

DERIVEURS – QUILLARDS VOILE LÉGÈRE - MULTICOQUES - RACEBOARD  
Grade 4

### Cercle de Voile de Martigues

30 juillet- 04 août 2023

INSTRUCTIONS DE COURSE



PARTENAIRE  
OFFICIEL



PARTENAIRE  
FÉDÉRAL

FÉDÉRATION FRANÇAISE DE VOILE  
17, rue Henri Bocquillon 75015 Paris  
Tél : 01 40 60 37 00 - Fax : 01 40 60 37 37 - [www.ffvoile.fr](http://www.ffvoile.fr)

La Fédération Française de Voile est l'autorité nationale de la voile, membre de l'I.S.A.F. du C.N.O.S.F. Reconnue d'utilité publique par décret du 20/12/72

La mention [NP] (No Protest) dans une règle des instructions de course (IC) signifie qu'un bateau ne peut pas réclamer contre un autre bateau pour avoir enfreint cette règle. Ceci modifie la RCV 60.1(a).

La mention [DP] dans une règle des IC signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

## 1. REGLES

- 1.1 L'épreuve est régie par les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile*.
- 1.2 L'Annexe « B » Windsurf s'appliquera pour les Raceboard.
- 1.3 Les manifestations sportives sont avant tout un espace d'échanges et de partage accessible à toutes et à tous. A ce titre, il est demandé aux concurrent.e.s et accompagnateurs.trice de se comporter en toutes circonstances, à terre comme sur l'eau, de façon courtoise et respectueuse indépendamment de l'origine, du genre ou de l'orientation sexuelle des autres participant.e.s ou accompagnateurs.trice. Un.e concurrent.e. ou accompagnateur.trice qui ne respecterait pas ces principes pourra être pénalisé selon la RCV 2 ou 69. »
- 1.4 Les concurrents veilleront à respecter les règles de jauge de l'intersérie, notamment le bout de remorquage d'un minimum de 8m sauf pour les windsurfs 5m.  
Dériveurs et quillards [https://arbitrage.ffvoile.fr/media/oyho2rdp/pe\\_be\\_regles\\_interserie\\_der\\_qui\\_2015.pdf](https://arbitrage.ffvoile.fr/media/oyho2rdp/pe_be_regles_interserie_der_qui_2015.pdf)  
Multicoque : [http://www.ffvoile.fr/ffv/web/ffvoile/documents/BE/PE\\_BE\\_26\\_02\\_15\\_Regles\\_Catamarans\\_INC.pdf](http://www.ffvoile.fr/ffv/web/ffvoile/documents/BE/PE_BE_26_02_15_Regles_Catamarans_INC.pdf)  
Le port du gilet de sauvetage est obligatoire pour les quillards dès la mise à l'eau et jusqu'au retour à terre.
- 1.5 La RCV 41 est modifiée comme suit : les bateaux de l'organisation pourront accompagner et donner des conseils aux derniers concurrents afin de leur permettre de finir dans les temps.
- 1.6 La RCV 61.1(2) s'applique à tous les bateaux (pas besoin d'arborer un pavillon rouge).

## 2. MODIFICATIONS AUX INSTRUCTIONS DE COURSE

- 2.1 Toute modification aux instructions de course sera affichée au plus tard une heure avant le signal d'avertissement de la course dans laquelle elle prend effet, ou sera publiée au moment du briefing s'il est plus tardif, sauf tout changement dans le programme des courses qui sera affiché avant 20h00 la veille du jour où il prendra effet.

## 3. COMMUNICATIONS AVEC LES CONCURRENTS

- 3.1 Les avis aux concurrents seront affichés sur le tableau officiel d'information de l'épreuve sur le groupe Telegram suivant.



- 3.2 Le PC course est situé sous la tente près du club house.

## 4. CODE DE CONDUITE

- 4.1 [DP] [NP] Les concurrents et les accompagnateurs doivent se conformer aux demandes justifiées des arbitres.
- 4.2 [DP] [NP] Les concurrents et les accompagnateurs doivent placer la publicité fournie par l'autorité organisatrice avec soin, en bon marin, conformément aux instructions d'utilisation et sans gêner son fonctionnement.

- 4.3 [DP] [NP] Chaque jour à partir du mercredi, des dossards seront remis aux 3 premiers des classements généraux au moment du briefing. Ils devront être porté visiblement au-dessus du gilet. Ils seront rapportés au PC course chaque soir.

## 5. SIGNAUX FAITS A TERRE

- 5.1 Les signaux faits à terre sont envoyés au mât de pavillons situé devant le club house.  
5.2 Quand le pavillon Aperçu est envoyé, le signal d'avertissement ne pourra pas être fait moins de 30 minutes après l'affalé de l'Aperçu (ceci modifie Signaux de course).

## 6. PROGRAMME DES COURSES

- 6.1 Dates des courses :

Dimanche 30 juillet

10:00 à 18:00: Accueil, confirmation des inscriptions.

14:00 à 18:00 : Entraînement libre ou organisé

Lundi 31 juillet

10:00 à 18:00 : Accueil, confirmation des inscriptions.

10:30 : Débriefing entraînement

14:00 à 18:00 : Entraînement libre ou organisé

Mardi 1er août

09:00 à 12:00 : Accueil, confirmation des inscriptions.

10:30 : Débriefing entraînement

13:00 : Briefing coureurs

14:00 : 1er signal d'avertissement, course(s).

19:30 : Cérémonie d'ouverture. Soirée d'ouverture avec apéro dinatoire

Mercredi 2 août

13:00 : Briefing coureurs

14:00 : 1er signal d'avertissement, course(s).

18:30 : soirée des clubs

Jeudi 3 août

13:00 : Briefing coureurs

14:00 : 1er signal d'avertissement, course(s).

20:30 Soirée des équipages

Vendredi 4 août

13:00 : Briefing coureurs

14:00 : 1er signal d'avertissement, course(s).

18 :30 Palmarès.

7.2 Le 4 août, aucun signal d'avertissement ne sera donné après 16h30

- 6.2 L'heure prévue pour le signal d'avertissement de la première course chaque jour est 14 H.  
6.3 Pour prévenir les bateaux qu'une course ou séquence de courses va bientôt commencer, un pavillon Orange sera envoyé avec un signal sonore cinq minutes au moins avant l'envoi du signal d'avertissement.

## 7. PAVILLONS DE CLASSE

Les pavillons de classe sont :

Classe	Pavillon
Quillards	Pavillon Blanc avec E rouge (sur fond bleu)
Raceboard	Pavillon Bleu Mistral
Dériveurs IND	Pavillon jaune avec étoile rouge
Catamarans	Pavillon blanc avec un A noir et un rond Noir

## 8. ZONES DE COURSE

L'emplacement des zones de course est défini en annexe ZONES DE COURSE.

## 9. LES PARCOURS

- 9.1 Les parcours sont décrits en annexe PARCOURS en incluant les angles approximatifs entre les bords de parcours, l'ordre dans lequel les marques doivent être passées et le côté duquel chaque marque doit être laissée ainsi que la longueur indicative des parcours.  
9.2 Au plus tard au signal d'avertissement, le comité de course indiquera le parcours à effectuer, et, si nécessaire, le cap et la longueur approximatifs du premier bord du parcours. Le numéro du parcours sera affiché sur le bateau comité.  
9.3 Parcours longue distance : Il fera l'objet d'un avenant spécifique aux IC.

## 10. MARQUES

- 10.1 Les formes et couleurs des marques de parcours sont données dans l'annexe parcours.

10.2 Un bateau du comité de course signalant un changement d'un bord du parcours est une marque.

## 11. ZONES QUI SONT DES OBSTACLES

Les zones considérées comme des obstacles sont précisées en **Annexe ZONES DE COURSE**.

## 12. LE DEPART

12.1 La ligne de départ sera entre le mât arborant un pavillon orange sur le bateau du comité de course à l'extrémité tribord] et :

- le côté parcours de la bouée de départ l'extrémité bâbord.

12.2 [DP] [NP] Bateaux en attente : les bateaux dont le signal d'avertissement n'a pas été donné doivent éviter la zone de départ pendant la procédure de départ des autres bateaux.

12.3 Un bateau qui ne prend pas le départ au plus tard 4 minutes après son signal de départ sera classé DNS sans instruction (ceci modifie les RCV A5.1 et A5.2).

## 13. CHANGEMENT DU BORD SUIVANT DU PARCOURS

13.3 Il n'y aura pas de changement de parcours sur les parcours trapèzes.

## 14. L'ARRIVEE

La ligne d'arrivée sera entre un mât arborant un pavillon bleu et le côté parcours de la marque d'arrivée.

## 15. SYSTEME DE PENALITE

15.1 Pour toutes des classes, la RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.

15.2 L'annexe P s'applique (pour les Raceboard selon Annexe B4), modifiée comme suit :

15.2.1 Pour toutes les classes la RCV P2.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.

15.2.2 La RCV P2.3 ne s'applique pas et la RCV P2.2 s'applique à toute pénalité après la première.

## 16. TEMPS CIBLE ET TEMPS LIMITES

16.1 Les temps sont les suivants :

Classes	Temps cible	Temps limite pour le premier	Temps limite pour finir après le 1 <sup>er</sup> bateau ayant effectué le parcours et fini
Dériveur slow	45 min	70 min	Selon formule IC 16.2
Dériveur medium	45 min	70 min	Selon formule IC 16.2
Dériveur fast	45 min	70 min	Selon formule IC 16.2
Dériveur super fast	45 min	70 min	Selon formule IC 16.2
Quillard de sport Fast	50 min	80 min	Selon formule IC 16.2
Quillard de sport Médium/light	50 min	80 min	Selon formule IC 16.2
Multicoques C1 et C3	45 min	70 min	Selon formule IC 16.2
Raceboard	35 min	60	20 minutes

16.2 Les bateaux ne finissant pas dans le temps limite calculé avec la formule ci-dessous après le premier bateau ayant effectué le parcours et fini seront classés DNF (ceci modifie les RCV 35, A4 et A5).

Calcul temps limite :

Temps limite = (temps cible\*rating plus lent)/rating du bateau le plus rapide.

Les temps limites seront affichés à l'issue des inscriptions lorsque tous les types de bateaux présents seront connus.

16.3 Le non-respect du temps cible ne sera pas un motif de réparation (ceci modifie la RCV 62.1(a)).

## 17. DEMANDES D'INSTRUCTION

17.1 Pour chaque classe, le temps limite de réclamation est de 60 minutes après que le dernier bateau a fini la dernière course du jour ou après que le comité de course a signalé qu'il n'y aurait plus de course ce jour, selon ce qui est le plus tard. L'heure sera affichée sur le tableau officiel d'information.

17.2 Les formulaires de demandes d'instruction sont disponibles au secrétariat du jury situé sous des tentes proches du club.

17.3 Des avis seront affichés au plus tard 30 minutes après le temps limite de réclamation pour informer les concurrents des instructions dans lesquelles ils sont parties ou appelés comme témoins. Les instructions auront lieu dans la salle du jury situé sous des tentes proches du club. Elles commenceront à l'heure indiquée au tableau officiel d'information, ou avant l'heure de la convocation (Instructions immédiates), avec l'accord de toutes les parties, dès lors que le jury estimera que les conditions de la RCV 63.2 sont réunies.

- 17.4 Une liste des bateaux qui ont été pénalisés selon l'annexe P pour avoir enfreint la RCV 42 sera affichée.
- 17.5 Pour le dernier jour de course, le temps limite est ramené à 30min et les avis seront affichés dès que possible et au plus tard 30min après l'arrivée du dernier.
- 17.6 L'Annexe « T » Conciliation s'appliquera. La pénalité de 30% sera calculée sur le nombre des inscrits du groupe concerné.

## **18 CLASSEMENT**

- 18.1 3 courses doivent être validées pour valider la compétition.
- 18.2 Courses retirées
- (a) Quand moins de 4 courses ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total des scores de ses courses.
- (b) Quand 4 courses ou plus ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total des scores de ses courses à l'exclusion de son plus mauvais score.
- 18.3 Le calcul du temps compensé des bateaux qui y sont soumis sera fait selon le système temps sur temps.
- 18.4 Les coefficients à utiliser pour le calcul des temps compensés, tels qu'ils ressortent des déclarations des concurrents lors de leur inscription ou des tables de rating de la FFVoile seront affichés au tableau officiel d'information dès que possible et au plus tard une heure avant l'heure prévue pour le départ de la première course. Les réclamations concernant ces coefficients sont admises jusqu'à l'heure limite de réclamation du premier jour de course.

## **19 REGLES DE SECURITE**

- 19.1 *[DP] [NP]* Un bateau qui abandonne une course doit le signaler au comité de course aussitôt que possible.
- 19.2 Utilisation du bout-dehors :
- Sauf si les règles de classe le précisent autrement, la sortie du bout-dehors est autorisée uniquement pour établir et porter le spinnaker.
- 19.3 *[DP] [NP]* Jours d'entraînements : Un élargement (sortie et retour) sera mis en place. Chaque équipage signera une feuille de départ et une feuille de retour sur une table dédiée installée près du club.
- (a) Jours de courses : A chaque sortie et retour à terre y compris après d'un retour à terre signalé par les pavillons AP/H ou N/H, un élargement sera mis en place. Cet élargement est obligatoire avant le départ sur l'eau et au retour à terre.
- L'élargement départ sera ouvert une heure trente avant l'heure prévue au programme pour le premier signal d'avertissement du jour. Après l'utilisation des pavillons AP/H ou N/H, l'élargement DEPART sera à disposition dès le premier retour à terre. Il sera fermé à l'heure du premier signal d'avertissement de la première course du jour ou à l'heure du signal d'avertissement de la première course après un retour à terre.
- (b) L'élargement retour sera l'heure limite de réclamation ou 60 minutes après l'envoi des pavillons AP/H ou N/H.
- (c) Pénalités sans instruction (modification de la RCV63.1) données par le comité de course après transmissions des feuilles d'élargement :
- défaut d'élargement DEPART: un bateau recevra une pénalité de 5 points à la course la plus proche de l'infraction
  - défaut d'élargement RETOUR: un bateau recevra une pénalité de 5 points à la course la plus proche de l'infraction
  - défaut d'élargement ALLER et RETOUR : un bateau recevra une pénalité de 5 points à l'ensemble des courses de la journée

## **20. REMPLACEMENT DE CONCURRENTS OU D'EQUIPEMENT**

- 20.1 *[DP]* Le remplacement de concurrents ne sera pas autorisé sans l'approbation écrite préalable du comité de course ou du jury.
- 20.2 *[DP]* Le remplacement d'équipement endommagé ou perdu ne sera pas autorisé sans l'approbation du comité technique ou du comité de course. Les demandes de remplacement doivent lui être faites à la première occasion raisonnable.

## **21. CONTROLES DE JAUGE ET D'EQUIPEMENT**

- 21.1 Un bateau ou son équipement peuvent être contrôlés à tout moment pour vérifier la conformité aux règles de classe et aux instructions de course.
- 21.2 *[DP]* Sur l'eau, un membre du comité technique peut demander à un bateau de rejoindre immédiatement une zone donnée pour y être contrôlé.

## **22. BATEAUX OFFICIELS DE L'ORGANISATION**

Les bateaux officiels sont identifiés pavillon club

## 23. ACCOMPAGNATEURS

- 23.1 [DP] [NP] Les accompagnateurs doivent rester en dehors des zones où les bateaux courent depuis le signal préparatoire de la première classe à prendre le départ jusqu'à ce que tous les bateaux aient fini ou abandonné ou que le comité de course signale un retard, un rappel général ou une annulation.
- 23.2 [DP] [NP] Les bateaux accompagnateurs doivent être identifiés à l'aide d'une flamme jaune et rouge
- 23.3 La réglementation des conditions d'intervention des accompagnateurs sur les compétitions de la FFVoile s'appliquera.

## 24. EVACUATION DES DETRITUS

Les débris peuvent être placés à bord des bateaux officiels ou accompagnateurs

## 25. EMBLEMES

[DP] Les bateaux doivent être maintenus à la place qui leur a été attribuée quand ils se trouvent dans le parc à bateaux.

## 26. PRIX Vainqueur de l'Open de France:

### - Dériveurs

- Super fast : rating ≤ 850
- Fast : Rating entre 1000 et 855
- Medium : Rating entre 1005 et 1100,
- Light : rating ≥ 1105

### - Quillards de Sport.

### - Multicoques C1-C3

### - Raceboard

En fonction du nombre d'inscrits en dériveurs et multicoques dans chacun de ces groupes, les groupes pourront être fusionnés. Les groupes finaux seront affichés après la clôture des inscriptions et avant le premier signal d'avertissement de la première course.

**D'autres trophées pourront être distribués : clubs les plus représentés par support, ...**

26.1 Pour chacun de ces prix, si au moins 10 équipages féminins sont inscrits, un classement féminin sera établi par extraction sans recalculer les points.

26.2 Les trois premiers équipages de chaque classement recevront des trophées.

Selon envies et choix du club

## 27. Manifestation éco-responsable

Tous les championnats de France doivent appliquer les principes de manifestation éco-responsable.

Cela comprend les 15 axes suivants :

1	Une alimentation durable	9	La contribution à une société plus inclusive
2	La mobilité durable	10	La promotion de l'égalité femmes – hommes
3	La réduction des déchets	11	L'accessibilité pour les personnes Situation de Handicap
4	Les sites naturels, espaces verts et biodiversité	12	La cause solidaire
5	La préservation des ressources en eau et en énergies	13	La gestion responsable des bénévoles et des volontaires
6	Les achats responsables	14	La mobilisation interne à la démarche d'écoresponsabilité de l'évènement
7	Le sponsoring	15	L'éducation au développement durable
8	L'empreinte numérique		

Lien vers la charte des 15 engagements éco-responsables des organisateurs d'évènements : [https://www.ffvoile.fr/ffv/web/services/environnement/charte\\_orga\\_evenement.pdf](https://www.ffvoile.fr/ffv/web/services/environnement/charte_orga_evenement.pdf)

### Arbitres désignés :

Président du comité de course : CHURET Jean Pierre

Président du jury : WENDLING Théo

## ANNEXE ZONES DE COURSE

ZONES QUI SONT DES OBSTACLES = AUCUNE

## ANNEXE PARCOURS

**Marques de parcours 1T, 4, 5, Arrivée B** : bouées cylindriques Vertes

**Marques de parcours 1B, 2, 3, Arrivée T** : bouées cylindriques Jaunes

**Marques de départ** : bouée cylindrique Blanche

